

BURKINI : QU'ON FOUTE LA PAIX AUX FEMMES !

Cet été, des maires ont décidé d'interdire, par arrêté municipal, le burkini (tenue de baignade couvrant le corps et les cheveux) sur plusieurs plages de France. Ces maires – et le premier ministre en chef de file qui se prend pour un chef de filles – évoquent des « troubles à l'ordre public », des « provocations ». De quoi parlent-ils ?

Revenons au commencement (*source : Le Monde*) : près de Marseille, lors d'un événement privé organisé dans un parc aquatique, une association musulmane de femmes les invitait à porter cette tenue de plage. Accusée de trouble à l'ordre public et suite aux menaces reçues – dont des balles de revolver envoyées par courrier – l'association a annulé l'événement. Au même moment, à Cannes, un premier arrêté municipal disait ceci :

« Une tenue de plage manifestant de manière ostentatoire une appartenance religieuse, alors que la France et les lieux de culte religieux sont actuellement la cible d'attaques terroristes, est de nature à créer des risques de troubles à l'ordre public (attroupements, échauffourées, etc.) qu'il est nécessaire de prévenir. [...] L'accès aux plages et à la baignade est interdit à compter de la signature du présent arrêté jusqu'au 31 août 2016 à toute personne n'ayant pas une tenue correcte, respectueuse des bonnes mœurs et de la laïcité, respectant les règles d'hygiène et de sécurité des baignades adaptées au domaine public maritime. »

Cet arrêté a déclenché une bataille juridique à la suite de recours initiés par plusieurs associations antiracistes, dont la LDH et le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). En effet, même si aucune religion n'est explicitement visée et même si les femmes ne sont pas nommées, le contexte et les propos du maire de Cannes montrent que l'arrêté a été ouvertement pris pour s'attaquer au port du burkini, donc aux femmes musulmanes.

Ah, si seulement les femmes n'étaient pas si provocantes, le monde irait tout de même beaucoup mieux... Profondeur d'un décolleté, longueur d'une jupe, hauteur d'un talon, nombre de cheveux visibles, etc., la domination masculine se saisit de tout et n'importe quoi pour imposer aux femmes une manière de s'habiller, pour leur dicter ce qu'elles peuvent ou non faire de leur corps. « Allumeuses » ou « prudes », les femmes ne font jamais ce qu'il faut pour ces pauvres messieurs qui ont tant de mal à gérer leurs troubles face à elles. Pour les aider, plusieurs maires ont donc décidé d'empêcher les femmes d'aller et venir à leur guise sur les plages, de leur interdire la baignade. Et, comme on est en plein délire raciste, ce sont les femmes musulmanes qui sont accusées de provoquer. Bref, le racisme se sert de la domination masculine pour avancer jusqu'aux plages !

Comble du cynisme, on nous dit que les maires prennent ces mesures pour protéger les droits des femmes. Et, pour protéger les droits des femmes, ces messieurs les privent de plage – espace public – et leur envoient la police pour les forcer à se déshabiller, les virer ou leur coller des amendes. Sans blague !

Le Conseil d'Etat a suspendu le 26 août un des arrêtés municipaux « anti-burkini » et a rappelé que l'interdiction de ces tenues constituait une « *une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle* ». Une atteinte aux libertés fondamentales des femmes en somme.

Mais, face à ce revers, les sauveurs des femmes n'ont pas désarmé. Comme le droit français ne veut pas les écouter, ces messieurs proposent de changer le droit par une nouvelle loi. Et, en attendant, plusieurs maires ont décidé de maintenir leur arrêté. Ils ne vont pas se laisser impressionner par l'autorité administrative suprême de cette République qu'ils invoquent tant pour défendre les droits des femmes : le Conseil d'État. Oui, la domination raciste (masculine) n'a peur de rien quand il s'agit d'utiliser le corps des femmes pour marquer son territoire.

QU'ON FOUTE LA PAIX AUX FEMMES ! SOLIDARITÉ FÉMINISTE ET ANTIRACISTE !

Sous les pavés, la plage !

**Venez avec votre serviette, dans la tenue que vous voulez,
vous dorer la pilule place de la mairie le samedi 15 octobre à 10h30**